

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNUEL 2024



**L'étymologie du mot handicap prouve qu'il n'est pas le pendant d'impossible.
Par la compensation, il offre, au contraire, à tous, un possible.**

Anne Bridel – Maire Adjointe en charge de la Santé et de l'Inclusion

ÉDITO

Faire le choix de s'engager à devenir élue, pour ce qui me concerne, c'était vouloir changer les choses pour les améliorer.

Être élue, c'est se rendre compte que rien n'est facile, que les moyens sont souvent mille fois inférieurs aux besoins, que les obstacles et les critiques d'autrui jonchent le chemin que l'on rêvait de suivre. La frustration et la déception sont vos compagnes de voyage et vous questionnent quotidiennement sur votre engagement.

Pourtant, quand je regarde le chemin parcouru depuis 30 mois que nous avons mis en place la Commission Communale Pour l'Accessibilité, je crois que le bilan de nos actions est sincèrement très encourageant.

Les acteurs du territoire, dont beaucoup sont à nos côtés, reconnaissent de plus en plus notre rôle pour entraîner et fédérer les énergies et l'intelligence collective. Il est vrai que nos travaux sont aussi rendus possibles parce que quelques-uns d'entre nous ne sont pas happés par la gestion quotidienne d'un établissement ou l'accompagnement, chaque heure, de personnes concernées.

Ce recul est venu compléter l'expertise de terrain des professionnels et des personnes concernées. Ainsi, ensemble, nous avons pu œuvrer à rechercher des solutions simples et concrètes à certaines problématiques d'accessibilité tant sur des aspects de mobilité que d'accès à des services, à de l'emploi ou à des loisirs.

Notre rôle est de veiller à la réelle mise en œuvre d'obligations légales, et de les proposer de manière à ce qu'elles soient pertinentes et adaptées à notre contexte.

Au-delà, nous nous sommes donnés comme mission de sensibiliser les publics non concernés, de favoriser l'inclusion « naturelle et évidente » des personnes handicapées, de provoquer plus de vivre ensemble, de promouvoir la différence comme une belle et riche complémentarité, et aussi de permettre aux aidants quelques espaces de répit.

Au travers de ces quelques lignes, je souhaite, par conséquent, remercier tous les acteurs de cette dynamique : que ce soient les professionnels des structures d'accueil et d'accompagnement, les personnes concernées engagées, les services municipaux également très engagés et le conseil municipal qui soutient cette « politique » au service de très nombreux Vitréens (15% d'entre nous sont porteurs d'un handicap).

Je fonde l'espoir, aussi, que tous, vous preniez le temps d'au moins survoler ce document pour prendre encore plus conscience des difficultés et des besoins des personnes handicapées. Ce serait ainsi la meilleure façon de nous préparer tous à 2025, année des 20 ans de la Loi Handicap du 11 février 2005 qui avait consigné tant de promesses d'égalité et de solidarité.

Je vous informe que nous aurons la volonté au travers de nombreuses actions d'en faire le bilan et de rappeler le chemin qu'il reste à parcourir... nécessairement ENSEMBLE !

Anne Bridel
Maire-Adjointe Santé - Inclusion
Ville de Vitré



SOMMAIRE

- **Edito d'Anne Bridel, Maire-adjointe**
- **Préambule par les membres de la commission**
- 1 - **La Gouvernance**
- 2 - **Etat de l'accessibilité du territoire**
- 3 - **L'engagement des élus et services de la collectivité**
- 4 - **Les actions menées par la CCPA**
- 5 - **Les limites et points d'amélioration**
- 6 - **Les indicateurs**



PRÉAMBULE

Déjà 30 mois que nous avons fait le choix de participer à la Commission Communale Pour l'Accessibilité.

Nous connaissons tous ces engagements bénévoles qui peuvent être lourds à porter et qui, présentement, ont sûrement fait hésiter chacun d'entre nous à accepter cette mission. Pourtant, ces 30 mois sont passés vite, signe, souvent, que l'on ne s'est pas ennuyé !

Et effectivement, on ne s'ennuie pas dans cette commission extra-municipale, certes portée par la ville et ses élus, mais où la liberté de s'exprimer, de proposer, de douter d'un projet ou de choisir les priorités, est réelle pour tous les membres.

Les échanges sont bienveillants, les projets réalistes, les actions sensées et l'état d'esprit est particulièrement dynamique mais humble.

Nous, personnes concernées ou professionnels, nous retrouvons bien dans ces approches qui correspondent de près à la thématique sur laquelle nous travaillons. La tâche est ardue donc il faut de l'engagement, mais elle est aussi trop immense pour ne pas être humble devant cette montagne. Cette cause a besoin d'actes et pas seulement d'intentions, les personnes accompagnées ou simplement concernées, pour qui nous œuvrons, ont besoin de cette bienveillance...

Cette commission a trouvé sa place dans le réseau existant. Elle a trouvé sa singularité et en même temps sa complémentarité avec tous les dispositifs et structures existants.

Nous sommes ravis de vous co-présenter le rapport d'activité de cette commission.

Bonne lecture à tous.

Les membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité de Vitré

La Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) s'est réunie à 9 reprises depuis juin 2022 sous la Présidence d'Anne Bridel, Maire-Adjointe à la Santé et à l'Inclusion.

Elle se compose de 9 membres représentant, à parts égales, 3 collèges :

- Elus
- Représentants de structures d'accueils de personnes vivant avec un handicap
- Personnes concernées

Une personne concernée a été obligée de mettre fin à son engagement pour des raisons de santé. Il conviendra de la remplacer en 2025.

Cette commission est force de propositions et émet des avis sur les projets de la ville en matière d'inclusion et d'accessibilité. Elle a, depuis l'origine, décidé d'aller au-delà des obligations légales d'une telle commission.

La CCPA est devenue en 2 ans, une instance reconnue au sein du réseau des structures et professionnels œuvrant sur le territoire. Son rôle d'observateur lui vaut d'être saisie régulièrement pour avis. Son esprit fédérateur lui permet de réunir les acteurs du handicap du territoire pour initier des actions communes, des projets ou pour apporter des réponses concrètes à des problématiques rencontrées.

Les possibilités d'actions peuvent être réduites du fait du rayonnement uniquement communal de la CCPA, alors qu'évidemment le handicap n'a pas de frontières territoriales. C'est pourquoi les membres de la CCPA espèrent toujours la mise en action effective de la commission intercommunale de Vitré Communauté. La synergie des deux instances permettrait sans aucun doute de faire progresser encore plus la dynamique positive indispensable à cette cause.

Des échanges ont lieu avec les élus communautaires et certains services, et il apparaît beaucoup de bonnes intentions. Espérons qu'en 2025, 20 ans après le vote de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap cette dynamique communautaire prenne toute l'ampleur que les défis qui nous attendent encore, mérite.

La Ville et la CCPA s'inscriraient alors pleinement dans ces projets collectifs.





ÉTAT DE L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

La loi du 11 février 2005 imposait notamment l'obligation d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements, qui s'impose aux différentes composantes du déroulement de la vie collective, à savoir le cadre bâti, les transports publics, la voirie et l'espace public, les moyens de communication publique en ligne, l'exercice de la citoyenneté (accès au processus électoral) et l'accès aux services publics.

Ce rapport donne un résumé des avancées sur le territoire Vitréen.

Citoyenneté

Le droit de vote est un droit personnel fondamental qui permet à toute personne de participer à la vie citoyenne. Le droit de vote des personnes en tutelle a été réformé par la loi du 23 mars 2019, et depuis toutes les personnes protégées ont désormais le droit de vote.

En 2022, la CCPA avait proposé aux établissements spécialisés une mise en situation permettant de répéter et de dédramatiser l'opération de vote.

L'opération a été de nouveau organisée en 2024 à l'occasion des élections européennes. Plusieurs structures invitées ont pu accompagner des groupes d'adultes dans un vrai bureau de vote mis en place quelques jours avant le scrutin. Les bulletins étaient à disposition et des assesseurs bénévoles ont tenu les différents postes du bureau (accueil, vérification de l'identité des votants, émargements et urne). Le vote « d'entraînement » s'est donc déroulé dans des conditions réelles.

L'initiative a été saluée à plusieurs reprises par différents intervenants du monde du handicap. Selon des éducateurs, il est plus que probable que certains usagers sont allés voter le dimanche suivant alors qu'ils ne l'auraient pas fait sans cette répétition.

Les Moyens de communication publique en ligne

Sur proposition de la Madame la Maire-Adjointe, une partie du mensuel municipal est sonorisée via un QR Code depuis fin 2022.

Le rapport annuel sur l'accessibilité du territoire est aussi sonorisé.

La ville poursuit l'adaptation de ses outils.

La Ville s'est dotée d'un nouveau site internet en 2024 et son développement s'est fait dans le respect du RGAA. La CCPA a demandé une accessibilité et une adaptabilité encore plus forte.

Un module complémentaire a par conséquent été spécifiquement ajouté suite à la demande de la CCPA. Ce module permet notamment d'intervenir sur les couleurs ou tailles de police afin de faciliter la lecture du site.

L'audit et la déclaration d'accessibilité seront réalisés en début d'année 2025.



Transport :

- **Accessibilité des arrêts de bus**

Fin 2024 sur le territoire de Vitré, il y avait 65 arrêts accessibles sur 100. Les aménagements sont suspendus en attendant le nouveau projet de transport urbain qui modifiera le nombre et l'emplacement des arrêts.

- **Matériel roulant accessible**

Sur les 7 véhicules mis en circulation pour les besoins du réseau (compétence de Vitré Communauté), tous sont conformes aux normes PMR et accessibles par une rampe amovible.

- **Les points d'intermodalités**

Le principal point d'intermodalité sur la ville, est la gare ferroviaire. Il fait l'objet d'un projet global réfléchi depuis plusieurs années et programmé jusqu'en 2030.

Le Protocole de gouvernance a été validé en 2023 par Vitré Communauté, la Ville de Vitré et le conseil Régional. Ce projet intègre la mise en conformité et en accessibilité des quais, la rénovation des souterrains, la refonte du bâtiment voyageurs ou encore la création d'un abri-vélo.

Point d'avancement :

Les travaux de l'abri vélo de 36 places situé au sein des ex sanitaires ont été réalisés en 2024 et mis en service en lien avec le dispositif de transport Korrigo

Concernant la rénovation des souterrains (hors accessibilité), les travaux sont programmés pour fin 2028/début 2029, et la livraison à l'été 2029.

En attendant la mise en accessibilité complète des quais qui devrait intervenir pour 2030, des petits travaux de réfections (des sols notamment) sont prévus en 2025.

Ce dossier est complexe, onéreux, multi partenarial. La CCPA appelle de tous ses vœux que les travaux se réalisent au plus vite.

Voirie :

Le centre-ville propose 24 places de stationnement réservées, auquel il convient d'ajouter 14 places dédiées situées au parking couvert gratuit « Cœur de ville ».

Concernant l'accessibilité de la voirie, son linéaire a été diagnostiqué à 100 % lors d'une étude menée en 2009 par le cabinet Egis mobilité, visant à établir un référentiel permettant d'auditer notamment la continuité de la chaîne de déplacement. Ainsi est abordé dans ce document, le cheminement sur la voirie comprenant les circulations horizontales (pente), les traversées piétonnes, le mobilier urbain et l'accessibilité au réseau de transport en commun.

La mise en accessibilité se fait au fil du temps bien évidemment, notamment pour des questions de moyens. Les choix se font en fonction :

- D'opportunités comme la réalisation de travaux plus globaux qui, comme chaque nouveau projet, intègrent ces notions et corrigent les difficultés de cheminement repérées sur l'emprise du chantier.
- Signalements d'usagers concernés qui aident à prioriser les modifications (abaissés de trottoirs, dalles podo-tactiles au droit des passages piétons, sécurisation des cheminements piétons...)

Même s'il reste encore quelques améliorations souhaitables, de nombreux travaux ont été réalisés ces dernières années. La CCPA continue d'observer et d'écouter les usagers de la Ville pour repérer les points difficiles et en demander l'amélioration.

Concernant les carrefours à feux sonores, il n'y a qu'un carrefour à feux dans la ville et il n'est pas sonorisé. Une réflexion récente soulignait la pollution sonore de ce dispositif pour les riverains immédiat.



Cadre bâti :

- Les logements accessibles (parc privé / parc public)

- Parc privé de la Ville et du CCAS :

Le CCAS est propriétaire de 7 logements locatifs conventionnés et 4 logements temporaires. Ces logements ne sont pas accessibles compte-tenu de la nature très ancienne et historique de leur localisation.

La Ville de Vitré est propriétaire de 12 logements (principalement des appartements compris logements de fonction). Ces logements ne sont pas accessibles.

- Parc logements sociaux :

Le recensement est incomplet, certains bailleurs n'ayant pas répondu à notre enquête. Pour ce qui est des éléments déjà transmis, on dénombre :

Fin 2024, Espacil qui possède 321 logements sur Vitré, actuellement 23 logements sont tout ou partiellement et d'autres sont adaptables si besoin

Fin 2023, Aiguillon construction, dénombrait 119 logements accessibles PMR mais dont l'adaptation intérieure est souvent partielle.

· L'Agenda d'Accessibilité Programmé,

La loi du 11 février 2005 a fixé l'obligation d'accessibilité pour les ERP (Etablissements Recevant du Public) au 1er janvier 2015.

Toutefois l'ordonnance ministérielle du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP est venue prendre en compte l'impossibilité de respecter les échéances prévues par la loi de 2005. Elle a simplifié et explicité les normes d'accessibilité et a instauré les Agendas d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Pour rappels ces Ad'AP sont des engagements qui sont obligatoires pour tous les ERP et qui sont formalisés par un document comprenant :

- Un projet stratégique de mise en accessibilité réparti en 3, 6 ou 9 ans
- Un état des lieux de l'accessibilité actuelle de l'établissement
- Un programme détaillé des travaux et aménagements envisagés
- Une définition du budget prévisionnel par type de travaux et aménagement à réaliser
- Un planning prévisionnel des travaux et aménagements prévus

L'Ad'AP pour la ville de Vitré a été déposé en septembre 2015 et avait une durée de réalisation de 9 ans (2016 – 2024). Il concernait au départ 52 établissements et mentionnait 269 actions à mettre en œuvre.

5 de ces ERP ont été retirés de la liste (vendus ou désaffectés ou déclassés)

Depuis sa création, la CCPA s'est tenue informée annuellement de l'avancée des travaux.

Avec quelques mois de retard liés notamment à des changements de personnel et des arbitrages avec les ABF en matière de signalétique, l'Ad'AP devrait être clôturé au printemps 2025.

La commission communale pour l'accessibilité a porté depuis 3 ans un regard insistant sur ce dossier particulièrement important pour tous les usagers à mobilité réduite. La tâche était importante et il est heureux de voir que la Ville a répondu à l'essentiel de cet objectif.

L'accessibilité au travers de la pratique de la citoyenneté, de la possibilité de prendre connaissance de la communication de la ville, du pouvoir d'être mobile, de déambuler en sécurité sur l'espace public, de se rendre dans les bâtiments publics, de bénéficier d'un logement adapté... sont autant de thème qui préoccupent quotidiennement la Ville et la CCPA.



La commission, depuis sa création, agit comme une veille et rappelle régulièrement les obligations en la matière. Elle apporte également ses connaissances et son énergie dans la réflexion globale comme dans le détail de certaines actions mises en œuvre.

Mais au-delà de ces thèmes que la définition du rapport annuel suggère de traiter, la CCPA essaye d'initier un nombre d'actions susceptibles d'améliorer le quotidien des personnes concernées et la sensibilisation des publics. Il y a là une sincère volonté de ne pas s'en tenir au minimum réglementaire.



L'ENGAGEMENT DES ÉLUS ET SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ

De l'écoute et de l'accompagnement :

La ville s'organise pour dépêcher systématiquement un élu ou le chargé de mission Inclusion pour participer aux temps forts des établissements spécialisés. Ainsi, la Maire-adjointe, le conseiller municipal le chargé de mission, ont répondu positivement en 2024 à plus de 25 invitations aux Conseils de la Vie Sociale, aux Assemblées Générales et aux Conseils d'Administration, et autres temps importants des structures spécialisées présentes sur le territoire (ESAT, Arlequin, Résidence Les Lilas, IME, FAM Le Vallon, Loisirs Pluriel, Strata Gem...).

Les directions disent apprécier la présence de la Ville qui leur apporte de la reconnaissance et instaure une facilité de dialogue.

Les représentants des usagers identifient bien les représentants de la Ville et il se crée, là aussi, un climat de confiance et de bienveillance.

La Ville trouve en plus dans ces immersions, des expertises d'usage qui sont éclairantes pour mener des actions.

Des moyens humains :

La ville de Vitré a créé un poste de Chargé de mission Handicap-Inclusion à mi-temps, rattaché à l'adjointe au Maire en charge de la Santé et de l'Inclusion. Ce poste dédié qui facilite bien évidemment la réflexion et la mise en œuvre d'actions témoigne de la volonté de la ville de considérer cet axe politique comme très important pour répondre aux attentes et surtout aux besoins des publics concernés.

Des services impliqués :

Au-delà des obligations réglementaires de type Ad'AP ou PAVE (voir précédemment), les services sont quotidiennement mobilisés en matière d'inclusion et d'accessibilité.

Quelques exemples :

Sport :

La réflexion entre sport et handicap existe depuis longtemps sur le territoire. Quelques réponses étaient déjà apportées mais l'organisation des jeux paralympiques en France en 2024 a réellement boosté la dynamique. Parmi les actions récurrentes ou nouvelles, on peut citer :

- Des créneaux dans les équipements sportifs sont réservés chaque année aux structures spécialisées
- La déclinaison en actions du label Terre de Jeux 2024 a permis d'associer des enfants de l'IME ou des adultes de l'ESAT à plusieurs manifestations comme les différents cross des établissements scolaires, des événements ponctuels (Be Street, ...).
- Ce label a aussi débouché sur la signature d'un contrat de partenariat avec Louis Radius (sportif médaillé paralympique), afin de promouvoir le sport à Vitré. Dans ce cadre, il est intervenu au sein de l'IME, du foyer d'accueil de Jour ARLEQUIN ou encore de la section sport adapté de l'Aurore de Vitré. La pertinence de cette démarche a convaincu la municipalité d'ancrer dans le temps ces actions de partenariat avec des para-sportifs de haut niveau au-delà de 2024 et de ses jeux olympiques.



- À noter que le groupe de travail pour l'animation du label comptait depuis son origine une personne en situation de handicap, malheureusement décédée au cours de l'année. Sa présence était formidable humainement et très précieuse en termes d'expertises. Son absence laisse un grand vide... (paralympique), afin de promouvoir le sport à Vitré. Dans ce cadre, il est intervenu au sein de l'IME, du foyer d'accueil de Jour ARLEQUIN ou encore de la section sport adapté de l'Aurore de Vitré.
- À noter également la présence au sein du groupe de travail pour l'animation du label d'une personne en situation de handicap suite à un appel à candidature.
- Une journée découverte des sports paralympiques a été organisée sur une base de loisirs à destination des usagers des structures d'accueil de personnes handicapées ou âgées. Ainsi 13 établissements Brétilliens et Mayennais, et une centaine de personnes concernées, ont participé.

Enfance - Education :

La question du handicap est traitée dans toutes les missions du service :

- Renforcement du taux d'encadrement sur les temps périscolaires afin d'accompagner les enfants en situation de handicap, avec le soutien financier de la CAF,
- Partenariat avec le Pôle Ressources Handicap 35 mission de diagnostic concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires
- Groupe de travail école inclusive
- Dimension inclusive dans le PEDT (Projet Educatif Territorial 3-11 ans)
- Convention entre la Ville de Vitré et l'association Loisirs Pluriel pour un accueil en centre de loisirs mixte (enfants avec et sans handicap). En plus de la mise à disposition de locaux, la Ville a subventionné l'association à hauteur de 37 000€ pour lui permettre l'équilibre budgétaire et donc la continuation de l'activité.
- Démolition-reconstruction du bâtiment hébergeant le centre Loisirs Pluriel et l'accueil périscolaire de l'école de La Hodeyère (début des travaux en 2023, livraison début 2025)
- Partenariats avec une association locale et avec le CLIC : PEDT, réseau petite enfance...
- Partenariat avec l'IME. Passerelle entre le CVS de l'Ime et le conseil Municipal des Enfants pour étudier les demandes des enfants de l'institut.

À noter la présence de 20 AESH répartis sur les 4 écoles primaires publiques.

Médiathèque :

L'accès pour certains types de handicap, à la lecture notamment, est une préoccupation depuis bien longtemps et qui est devenu un objectif traduit formellement au travers de différentes décisions.

- Constitution d'un fonds DYS très conséquent, développé depuis plusieurs années et très sollicité par les parents et autres usagers. Une bibliothécaire est plus particulièrement référente sur ces ressources.
- Mise en place d'Eole et de DAISY (Dispositif d'accessibilité issu d'un partenariat entre le ministère de la Culture, l'Association Valentin Haüy et des médiathèques départementales)
- Ces fonds sont des outils permettant de tendre vers certains objectifs du schéma d'accessibilité 2020-2025 du réseau Arléane, (réseau des bibliothèques de Vitré Communauté) pour lequel 3 agents référents se sont portés volontaires pour le suivi du schéma d'accessibilité.



Le conservatoire :

- De manière récurrente :
- Le Conservatoire travaille avec l'IME et Loisirs Pluriel en proposant depuis plusieurs années des ateliers musique et théâtre gratuits pour leurs élèves et usagers. Les ateliers musique sont aussi organisés dans le même esprit avec l'Hôpital de jour La Clairière
- Il est proposé une offre de cours handicap avec un tarif spécifique.
- En 2024, l'offre de formation au conservatoire a été étoffée pour les personnes porteuses de handicap :
- Deux référentes accessibilité ont investi pleinement leurs missions
- Suite à l'ouverture d'un Parcours des Possibles en septembre 2023 (dans le cadre de l'offre de cours du conservatoire), avec une dimension pédagogique plus importante accordée à l'accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap, 11 élèves suivent ce parcours des possibles au sein du conservatoire pour l'année 2024-2025 en atelier
- 2 ateliers musique et théâtre ont vu le jour afin de répondre aux besoins des apprenants
- 2 élèves suivent des cours individuels en instrument seul (avec une durée adaptée)
- 2 élèves suivent les cours en parcours traditionnel
- Animation du réseau des référents handicap au sein de Conservatoires de Bretagne avec des rencontres et formations spécifiques entre ces référents.

Le patrimoine :

Le patrimoine, notamment bâti, est riche à Vitré. Son caractère moyenâgeux préservé rend son accessibilité plus délicate à améliorer. La Ville a de fait de nombreuses dérogations accessibilité avec la législation Monument historique.

Toutefois, la thématique est toujours au cœur des réflexions. Ainsi concernant le Château par exemple, plusieurs aménagements ont été réalisés pour renforcer son accessibilité :

2022 : ouverture au RDC du châtelet de la salle de la maquette accessible à tous

2023 : nouvel accueil du musée prenant en compte les mesures préconisées par la sous-commission accessibilité du département

2024 / 2025 : complément des cheminements PMR dans la cour pour accéder à l'accueil et à l'apothicaire

Centre culturel :

En lien avec la mission inclusion, plusieurs actions à destination du public handicapés ont été mises en place :

- Soirée de présentation de la saison culturelle doublée en Langues des Signes Française
- Programmation de 4 spectacles en audiodescription sur les deux dernières saisons.
- Accueil de comédiens porteurs d'handicaps invisibles, dans une programmation tout public.
- Accueil régulier de groupes à besoins spécifiques, notamment l'IME.

D'autres actions sont prévues tant en termes d'accueil adapté, que de signalétique ou de formation du personnel. Ces évolutions sont et seront les fruits d'un engagement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne.

• Travailler en réseau

- Organiser des temps de rencontre avec des structures qui se sont déjà emparées de la question pour avoir un retour d'expérience, pouvoir s'en inspirer et suggérer des possibilités de mutualisation (matériel, programmation etc).



- Rencontrer les structures d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées du territoire à l'échelle du département pour mieux comprendre les besoins et travailler avec elles à la mise en place d'actions concrètes en lien avec les réalités du territoire.
 - Y inclure des réflexions autour du grand âge par exemple
 - **Adapter la programmation**
 - Travailler sur l'audiodescription et le surtitrage :
 - Programmation et financement de création de contenus pour les spectacles coproduits entre-autres.
 - Programmation de spectacles dont les artistes seraient porteurs de handicap ou dont la thématique serait le handicap. Cette programmation ne serait pas un passage obligé chaque saison. Elle répondrait comme pour chaque programmation à un coup de cœur. Mais la vigilance à repérer ces spectacles sera accrue.
 - Développer d'autres axes de programmation en fonction de ce que nous aurons appris en formation.
 - Organiser des visites sensorielles de décors et des espaces du centre culturel
 - **Accessibilité de l'information**
 - Repenser la signalétique de l'équipement pour la rendre plus compréhensible et visible. (Accès ascenseur, enlever les notions « pair et impair » et privilégier une numérotation des portes d'entrée
 - Avoir un code couleur plus compréhensible pour les « dys » etc.)
 - Mener un travail sur nos supports de communication afin de les rendre plus accessibles (en FALC par exemple)
 - Traduire la présentation de la saison en langue des signes et la filmer afin de pouvoir la diffuser au plus grand nombre
- En appui de ces axes, il sera appréhendé également les moyens matériels et les qualifications du personnel
- Achat de matériels progressivement et après avoir pris renseignements auprès d'autres salles déjà équipées. Veiller à ne pas acheter ce qui pourrait être mutualisé.
 - o En projet : des kits sensoriels / des casques audios / des lunettes
 - Aménagement d'une salle de repli, au calme en particulier pour les spectateurs souffrant par exemple de troubles du spectre autistique
 - Proposer chaque année des formations ciblées à deux personnes des équipes technique et d'accueil/ médiation du centre culturel
 - Nommer un référent inclusion/accessibilité au sein de l'équipe culturelle
- Le budget annuel varie entre 15 et 20 000€ et est soutenu par la DRAC à hauteur de 15 000€ sous réserve de réalisation. Ce soutien devrait être renouvelé deux fois (soit 45 000€) si les objectifs énoncés sont poursuivis et concrétisés.



L'inventaire annuel des actions menées que réalise la CCPA montre une progression très encourageante de la prise en compte par les élus et les services de la Ville, de la thématique handicap notamment par les prismes de l'accessibilité et de l'inclusion.

La commission s'en félicite évidemment et continuera d'alimenter la réflexion et à suggérer d'autres actions, novatrices ou simplement correctives.



LES ACTIONS MENÉES PAR LA CCPA ET LA MISSION INCLUSION

Le travail conjoint de la CCPA et de la mission inclusion depuis 30 mois a permis, avec le soutien des élus municipaux, de pérenniser certaines actions comme par exemple :

- Le doublage en langue des signes qui permet à certains publics d'accéder à l'information culturelle, de se rendre compte qu'il existe des spectacles adaptés, mais aussi de sensibiliser de manière douce les publics non concernés au droit de tous de vivre les mêmes émotions culturelles.
- La mise en service dans tous les accueils de la Ville d'une plateforme d'aide aux accueils téléphoniques et physiques des publics sourds, malentendants, sourdsaveugles et aphasiques. Ce service a un coût d'abonnement de 1 850€ par an pour la Ville. Il permet pour les personnes concernées, si elles le souhaitent, de retrouver une autonomie dans leur démarche, se libérant et libérant par là-même leurs aidants.
- Financement par le CCAS du stage de perfectionnement du BAFA, sur le thème de l'animation en direction des enfants en situation de handicap. Une aide bienvenue pour les jeunes, et susceptible de les motiver à incorporer les effectifs d'accueil d'enfants porteurs de handicaps dans les structures associatives et municipales de Vitré
- L'organisation tous les deux ans d'un festival Inclusif « Osons la fête ENSEMBLE » qui sensibilise et rassemble tous les publics dans la bonne humeur et la bienveillance.

Le bilan reconnu de nos actions, la confiance acquise auprès de nos partenaires et du public, se matérialisent aussi par des sollicitations de plus en plus nombreuses et directes pour accompagner les difficultés rencontrées ou soutenir des initiatives. Ainsi par exemple nous avons été sollicités :

- Par un collège qui recherchait en vain un lieu de stage en restauration pour un de leurs élèves en fauteuil. Il a été accueilli à la cuisine centrale de la Ville pendant deux semaines.
- Par l'IME qui recherchait un ou deux créneaux horaires dans une salle de sport. Une commune de l'agglomération sur sollicitation de la Présidente de la CCPA accueille désormais l'IME
- Par les partenaires de l'emploi, qui sollicitent directement le chargé de mission inclusion pour l'accueil de stagiaires. Plusieurs stages ont été organisés en 2024.
- Par des parents d'élèves d'une école primaire pour demander l'aménagement d'un local isolé pour changer un enfant handicapé. Une solution a été recherchée immédiatement.
- Par l'ITEP afin de soutenir leur sollicitation auprès du Service de Police Municipale pour une présentation de ses missions. 5 jeunes et leurs éducatrices ont été reçus
- Par Des étudiants BUT DEA qui souhaitaient organiser une matinée d'équitation à destination d'enfants porteurs de handicap. Ils ont souhaité notre présence et notre soutien. La séance a eu lieu le 11 avril à l'étrier Vitréen.
- ...

La CCPA poursuit et renforce ses initiatives avec pour objectif de faciliter l'accès et/ou sensibiliser tous les publics, dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Elle se saisit d'une opportunité existante en lui donnant plus de résonnance, ou innove parfois.



Engagement et réflexion autour du dispositif DUO DAY

Ce dispositif européen est proposé à tous les employeurs dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH). L'objectif est qu'un salarié volontaire accueille pendant une journée, une personne porteuse de handicap pour lui présenter son métier.

D'abord initié en 2022 à la Ville et au CCAS, nous nous sommes appuyés sur la très bonne première expérience pour encourager Vitré Communauté à rejoindre le dispositif.

Ainsi en 2024, les trois collectivités ont proposé 25 offres.

Ce dispositif peut apparaître anecdotique au regard de l'enjeu que représente l'emploi des personnes handicapées. Mais l'objectif majeur que se donnent la CCPA et la Ville de sensibiliser trouve ici un bon outil.

Nos agents découvrent certains handicaps, apprennent à les accompagner, lèvent des a priori qu'ils avaient parfois...

Les services RH, les encadrants des services opérationnels découvrent des salariés avec de réelles compétences. Ce dispositif permet par conséquent aux personnes handicapées de montrer leurs aptitudes, et mesurer pour certains, et parfois peut-être ce qui les éloigne du monde du travail.

C'est aussi une bonne occasion de renforcer les liens de travail avec la dizaine de partenaires qui nous accompagne (IME, les ESAT, les CAP Emploi, France Travail, EPNAC, Mission Locale...). Il est en effet indispensable de fédérer les énergies de tous les acteurs pour améliorer le taux d'emploi des personnes porteuses de handicap qui se situe encore beaucoup trop au dessus de la moyenne.

Quelques suites ont été données par nos collectivités à ces journées : accueil pour des stages plus longs, deux périodes d'embauche pour remplacement de titulaires, accompagnements individuels pour des projets professionnels vers la fonction publique territoriale...

La CCPA souhaiterait que les ondes positives de cette action parviennent à un maximum d'entreprises du territoire pour qu'elles s'engagent aussi dans le dispositif afin de faire découvrir leurs métiers et favoriser au passage la sensibilisation d'encore plus de salariés qui sont aussi évidemment des citoyens.

Plus ambitieux encore, serait d'initier localement une journée de Duo Day inversé où les salariés du monde ordinaire seraient accueillis à l'ESAT pour découvrir dans quel cadre les travailleurs handicapés développent de nombreuses compétences malgré leur différence. Le projet discuté en 2024 se déroulera en février 2025.



L'accès aux loisirs

Le handicap dans la Convention Territoriale Globale du Pays de Vitré

La convention territoriale globale (CTG) dans son objectif partenarial avec la CAF de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires, est une opportunité de questionner la politique du handicap.

A l'appui du diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF autour de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap..., il a été élaboré pour le Pays de Vitré, un plan d'actions en 3 axes décliné en 12 actions.

L'apport de la Commission Communale Pour l'Accessibilité pourrait se situer autour de deux actions:

- Sécuriser et développer l'offre d'accueil de loisirs des enfants en situation de handicap
- Proposer une offre d'accueil et un accompagnement pour les adolescents en situation de handicap

Une fois rappelé le cadre légal qui impose l'accueil en centre de loisirs de tous les enfants sans exceptions, notamment celles du handicap, il est impossible de ne pas considérer quelques principes de réalité. Des situations lourdes impliquent des gestions spécifiques en termes de compétences des animateurs, de locaux, d'organisation, de taux d'encadrement beaucoup plus resserrés donc des coûts plus élevés.

C'est sans doute pourquoi l'inclusion totale n'aboutit nulle part et que « la bonne formule » soit encore « à trouver ». C'est une question ESSENTIELLE car elle touche bien évidemment directement le droit de l'enfant concerné, son épanouissement, son inclusion dans notre société et donc tout simplement sa reconnaissance à l'identique de chaque citoyen.

Mais elle est AUSSI ESSENTIELLE pour les familles et les aidants, en termes de répit, de droit à travailler, d'accès à des moments de vie, de disponibilité pour le reste de la fratrie... Il nous faut leur éviter l'épuisement physique et mentale, leur isolement, leur déclassement social... autant de conséquences annexes au handicap de leur enfant.

La CCPA est actrice dans les réflexions et travaux menés dans ce cadre.

Elle apprécie évidemment l'initiative de Loisirs Pluriel d'expérimenter en 2025 à Vitré un accueil d'adolescents quelques samedis. Toutefois la proposition reste insuffisante et fragile donc une autre solution doit continuer à être recherchée.



L'accès aux loisirs

Une aire de jeux inclusifs dans le quartier Maison Rouge

Le rôle reconnu de la Commission Communale Pour l'Accessibilité et de la Cellule Inclusion de la Ville permet dorénavant que nombre de projets soient confrontés à une réflexion préalable sur l'accessibilité et/ou l'inclusion.

Ainsi en 2024, la réalisation d'une nouvelle aire de jeux dans le quartier Maison rouge a intégré des jeux adaptés à certains handicaps. Si le rôle de la CCAP et de la cellule inclusion a été primordial dans ce choix, d'autres suggestions sont venues des services comme l'adaptation des tables de pique-nique.

Cette réalisation, certes modeste à l'échelle des besoins, témoigne bien néanmoins, du rôle réel de la CCPA, de la volonté de la Ville de renforcer sa politique handicap, et de la diffusion positive des enjeux et de la sensibilisation au cœur des services municipaux.



L'accès au sport

Les paradays

Le service des sports a organisé en mars 2 journées d'accueil des écoles primaires appelées les Paradays.

En collaboration avec quelques associations de handicap et la cellule inclusion, près de 300 enfants ont été initiés à des sports adaptés.



L'accès au sport

La caravane du sport

En co-organisation avec l'UFOLEP35, et le soutien de la cellule inclusion, le service jeunesse de la Ville a organisé en juillet la caravane du sport sur 4 jours consécutifs. C'est un dispositif qui propose de s'installer dans les quartiers pour proposer de multiples activités sportives. Une attention particulière a, là encore, été portée pour proposer en lien avec l'APF35 notamment des activités adaptées.

Cette présence d'activités adaptées qui s'installe dans le paysage des manifestations permet bien évidemment au public handicapé d'accéder à des activités, mais parallèlement sensibilise tout le monde à la différence qui de fait se fonde dans la masse avec beaucoup plus de naturel et de bienveillance.

Entre 500 et 600 personnes, principalement des jeunes, ont ainsi partagé ces moments de sports.

L'accès au sport

Journée paralympique

En co-organisation avec l'Adapei 35 et Vitré Communauté, une grande journée d'activités sportives ou de loisirs, totalement ou partiellement adaptées, a été organisée le jeudi 30 mai. Elle a associé en un seul événement le Challenge René Aubry de l'Adapei et une action « Terre de jeux » organisé en l'honneur de l'année olympique en France.

Plus de 350 personnes étaient présentes à cet événement. L'assemblée était composée des usagers et des encadrants de l'Adapei, d'associations handicap, et d'établissements pour personnes âgées...

Mur digital, pédalo, tir à l'arc, jeux de bois, pétanque adaptée... les activités proposées, nombreuses et variées, ont permis à tous de s'amuser ensemble.

Un pique-nique commun et la danse de JO entamée par la majorité des présents ont soudé les publics qui ont plébiscité cette journée et demandé son renouvellement en 2025 !

Une classe de Lycéens accompagnait les organisateurs de cette belle journée de détente et de vivre ensemble.

L'envie de repenser cette journée en 2025 est partagée par tous les organisateurs en espérant y apporter encore plus de mixité des publics.



Sensibilisation

Journée internationale du handicap

Le 3 décembre, pour la journée internationale du Handicap, et en référence également au mouvement sportif « We the 15 », le service sport et la mission inclusion ont réuni plus de 300 enfants des écoles pour :

- Échanger avec des athlètes de haut niveau handicapés
- Ecouter le récit d'un groupe d'adultes handicapés qui a pu se rendre aux jeux paralympiques avec notamment un soutien financier exceptionnel de la Ville.
- Participer joyeusement à la remise d'un chien-guide d'aveugle à un citoyen Vitréen en prenant connaissance du processus complet qui permet la création de ce Duo Malvoyant/chien.

Cette action s'inscrit pleinement dans le souci affirmé de la collectivité et de la CCPA de sensibiliser les publics en proposant des approches attrayantes et en donnant, à chaque fois que possible, beaucoup de résonance à un événement en lien avec la cause du handicap.

L'association des chiens guides d'aveugles a souligné cette initiative inhabituelle et particulièrement appréciée.



L'accès à la culture

Partenariats avec le Cinéma

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la direction du Cinéma et plusieurs projets naissent de ces envies partagées de proposer des actions et de favoriser l'accès aux grands écrans pour les publics handicapés.

Un tarif négocié pour les travailleurs handicapés de l'ESAT

Suite à un CVS, la Ville a porté auprès de la direction du cinéma, une demande de tarif réduit pour les travailleurs de l'ESAT. Un tarif réduit est désormais proposé à ce public.

Une séance de cinéma gratuite pour les fêtes de fin d'année

Lors d'une séance privatisée, le service jeunesse et la mission Inclusion ont offert la projection d'un dessin animé à des enfants, prioritairement porteurs de handicap.

Un public évidemment ravi !

Des séances de cinéma inclusif et des projets de cinéchange

Le cinéma programme maintenant régulièrement des séances inclusives.

Par ailleurs nous travaillons à l'organisation d'une première soirée cinéchanges, pour débattre du handicap à l'appui d'un film



GRETA : Un dispositif à faire connaître

Le cinéma de Vitré a souscrit l'abonnement à GRETA, une application dédiée à télécharger gratuitement sur son smartphone ou sa tablette pour pouvoir suivre un film à l'Aurore Cinéma avec un sous titrage, une audio description, une amplification sonore etc

L'application est gratuite pour l'utilisateur et mérite d'être connue pour permettre à certains publics de venir au cinéma.

C'est aussi une volonté de la CCPA de diffuser ce type d'information précieuse pour nos publics.

<https://www.youtube.com/watch?v=8zYaNHN6G2M>

L'accès à la culture

Des places de théâtre réservées

Pour certains spectacles, à la demande de la CCPA, des places sont désormais réservées quelques semaines au moment de l'ouverture de la billetterie pour les structures qui auraient des usagers intéressés.

On ne parle pas là de gratuité mais d'un temps supplémentaire accordé aux publics fragilisés, pour qu'ils soient accompagnés dans leur réflexion d'y assister ou pas. Le souhait est de prendre en compte ici, la difficulté pour certains publics d'anticiper longtemps à l'avance une telle soirée, et d'écarter le complexe du velours rouge qui voudrait les persuader que ce n'est pas leur place.

Et pourquoi pas une émission du « Papotin » enregistrée à Vitré ?

La CCPA a sollicité les rédacteurs du Papotin pour les inviter à venir enregistrer une émission au Château de Vitré. Ils nous ont répondu avec beaucoup de gentillesse.

Malheureusement leur planning et leur organisation ne leur permet pas de donner une suite positive à notre invitation.

C'est dommage mais la CCPA trouvera d'autres idées pour faire progresser la sensibilisation !





LES LIMITES ET POINTS D'AMÉLIORATION

Les points d'amélioration sont si nombreux, qu'on ne peut les lister en quelques lignes.

Les sujets sont multiples (mobilité, autonomie, citoyenneté, culture, sport, emploi, santé, vivre ensemble...) tout simplement parce qu'ils touchent tous les domaines de la vie quotidienne.

Les empêchements sont tellement variés en fonction des handicaps ou du niveau d'accompagnement des personnes concernées, que le mixte des deux rend la tâche immense.

La CCPA puise dans cette observation des manques, le fondement de son action. Modestement mais avec énergie et conviction, elle propose de multiples réflexions et projets pour améliorer le quotidien de personnes vivant avec un handicap et pour faire progresser la sensibilisation des autres.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui est le texte de référence sur les droits des personnes en situation de handicap en France contraint forcément et positivement l'action publique. Elle inspire aussi les réflexions de la Commission Communale Pour l'Accessibilité quand ce texte définit le handicap comme une « restriction de participation à la vie en société » et pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »

Les actions initiées, à Vitré dont certaines ont été rappelées dans les pages précédentes, tentent de répondre, ou parfois simplement d'amorcer des réflexions, à ces multiples défis. L'engagement de la CCPA a à cœur de ne pas oublier non plus les droits des aidants au répit ou à une vie sociale « normale ».

Il n'y a presque pas de limites à l'engagement pour les acteurs convaincus, mais bien évidemment certaines réalités les rattrapent et ralentissent les possibles et les souhaitables.

Les vraies limites sont clairement budgétaires comme dans nombre d'autres politiques. La tâche dans le domaine du handicap, outre le fait d'être immense, est aussi parfois extrêmement spécifique. Elle peut, de fait, questionner parfois la notion d'intérêt général qui guide légitimement les choix politiques. Alors évidemment choisir c'est renoncer, ce qui forcément génère des non réponses à d'autres besoins.

Bien que lucides sur les limites budgétaires, les membres de la CCPA continueront à se battre pour améliorer la situation des millions de personnes plus ou moins empêchées.

En termes d'accessibilité et de mobilité urbaine, le profil urbanistique du centre historique préservé et classé de Vitré, pose aussi des limites aux aménagements spécifiques. Sauf à dénaturer un peu ce qui fait sa beauté et le témoignage historique qu'elle représente, cette ville rend quasi impossible certains aménagements de voirie dans les rues étroites et pavées notamment.



**Taux d'emploi à la ville de Vitré de personnes possédant une RQTH**

La ville présente un taux d'agents bénéficiant d'une RQTH de 6.88 % (déclaration FIPHFP au 31/12/2023). Il était de 6.47% un an plus tôt.

**Pourcentage d'arrêts de bus accessibles**

Au dernier trimestre 2023, 65% des arrêts sont accessibles

